

portant nomination et promotion à titre  
exceptionnel et étranger dans l'Ordre  
National du Dahomey ;

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL  
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Prési-  
dential ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Con-  
seil Présidentiel ;
- VU la Loi N° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s  
60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 insti-  
tuant l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouver-  
nement et le Décret N°71-149/CP du 4 Août 1971 qui l'a modifié ;
- VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand  
Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Mem-  
bres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- Sur proposition du Ministre des Finances et après avis conforme  
du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés et promus à titre exceptionnel et étranger dans  
l'Ordre National du Dahomey au grade de COMMANDEUR :

Rang du 20 Octobre 1972

MM. BOYER Marcel, Directeur Général Adjoint de la Banque  
Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Rang du 30 Octobre 1972

SCHWEITZER Pierre Paul, Directeur Général du Fonds  
Monétaire International

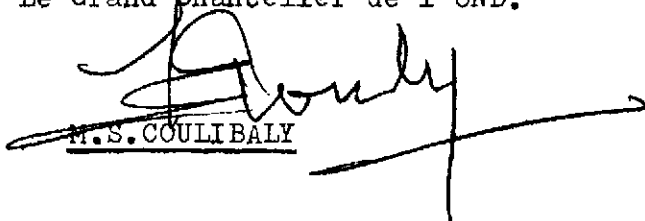
Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 20 OCTOBRE 1972



Justin AHOMADEGBE TOMETIN

Par le Président du Conseil Présidentiel  
Le Grand Chancelier de l'OND.



M.S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PCP 6 SGG 4  
DEP 1 DCCT 1 MINISTERES 11 DN 1  
CS 1 MCP 4 DGAJL 2 JORD 1 IAA 1  
INTERESSES 2 GDE CHANCEL. 15  
DIR.ST. 1 CEDN-CNI 2 MTP 4 ACDN 1  
ACN 2 MIS 2 DSN 2